

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 12 juin 2017

**PRODUITS IRRÉCOUVRABLES DES ANNÉES 2013-2015 DU BUDGET PRINCIPAL
ADMISSION EN NON VALEUR.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 12 juin 2017 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire / Salle des Commissions, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. René GOMEZ, Monsieur Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Philippe MACHETEL, Mme Maria MENDES CHARLIER, M. José MARTINEZ, Monsieur René GARRO, Monsieur Yannick VERNIERES, Monsieur David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur Henry MARTINEZ, Madame Béatrice FERNANDO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Véronique NEIL, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Christian VILOING, Mme Nicole MORERE, Madame Annie LEROY -M. Jean-Marie TARISSE suppléant de M. Maurice DEJEAN, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO

Procurations :

M. Georges PIERRUGUES à M. Michel SAINTPIERRE, M. Gérard CABELLO à Madame Béatrice FERNANDO, M. Daniel REQUIRAND à Monsieur Claude CARCELLER, Mme Josette CUTANDA à M. Louis VILLARET, Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO, M. Bernard GOUZIN à Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI

Excusés :

Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Stéphane SIMON

Absents :

Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, Mme Florence QUINONERO, Monsieur Jean-Luc BESSODES

Quorum : 23	Présents : 35	Votants : 41	Pour 41 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1 et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales organisant la séparation des ordonnateurs et des comptables et prévoyant qu'il appartient à ce dernier, sous le contrôle de l'Etat, de procéder aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances,

VU l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif, en particulier la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

VU l'état ci-annexé des titres irrécouvrables du budget principal transmis par Monsieur le Trésorier de Gignac pour lesquels il a été demandé une admission en non valeur :

CONSIDERANT que ces sommes n'ont pas pu être recouvrées malgré les procédures employées et qu'il convient de les admettre en non valeur afin de régulariser la comptabilité de l'EPCI,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'admettre en non valeur la liste des titres de recettes mentionnés ci-après concernant le budget principal et dont le montant s'élève à 2 179,71€,

- d'autoriser Monsieur le Président à émettre le mandat correspondant sur l'article 6541 du chapitre 65 «Charges de gestion courante » au titre du budget de l'exercice 2017.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 1491 le 14/06/17
Publication le
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20170612-lmcl103949-DE-I-I
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



ANNEE	TITRE	TIERS	MONTANT	SERVICE	MOTIF DU TITRE	MOTIF DE L'ADMISSION EN NON VALEUR
2014	T-115		58,35 €	LP	Ouvrages non rendus	Poursuite sans effet
2014	T-116		47,40 €	LP	Ouvrages non rendus	Poursuite sans effet
2013	T-686		326,00 €	EMI	Droits d'inscription	Poursuite sans effet
2014	T-507		524,84 €	ADM	Régularisation sur salaire	Poursuite sans effet
2015	T-87		17,99 €	LP	Ouvrages non rendus	Poursuite sans effet
2015	T-88		5,60 €	LP	Ouvrages non rendus	Poursuite sans effet
2015	T-19		3,57 €	LP	Ouvrages non rendus	Poursuite sans effet
2015	T-81		126,80 €	LP	Ouvrages non rendus	Poursuite sans effet
2015	T-579		140,20 €	LP	Ouvrages non rendus	Poursuite sans effet
2015	T-419		36,00 €	LP	Ouvrages non rendus	Poursuite sans effet
2015	T-164		34,67 €	LP	Ouvrages non rendus	Poursuite sans effet
2015	T-580		9,80 €	LP	Ouvrages non rendus	Poursuite sans effet
2015	T-522		535,09 €	CALI	Inscription crèche	Poursuite sans effet
2015	T-411		27,20 €	LP	Ouvrages non rendus	Poursuite sans effet
2015	T-582		41,80 €	LP	Ouvrages non rendus	Poursuite sans effet
2015	T-512		65,20 €	LP	Ouvrages non rendus	Poursuite sans effet
2015	T-412		15,00 €	LP	Ouvrages non rendus	Poursuite sans effet
2015	T-511		9,90 €	LP	Ouvrages non rendus	Poursuite sans effet
2015	T-93		18,05 €	LP	Ouvrages non rendus	Poursuite sans effet
2015	T-95		20,85 €	LP	Ouvrages non rendus	Poursuite sans effet
2015	T-417		57,10 €	LP	Ouvrages non rendus	Poursuite sans effet
2015	T-418		12,50 €	LP	Ouvrages non rendus	Poursuite sans effet
2015	T-585		45,80 €	LP	Ouvrages non rendus	Poursuite sans effet
TOTAL			2 179,71 €			